BULLETIN MUNICIPAL GRAMBOIS

NUMERO 53 - OCTOBRE 2026



Mairie de GRAMBOIS

SOMMAIRE

3 Edito

4 Actualité Municipale

9 Intercommunalité & citoyenneté

12 Environnement & cadre de vie

18 Vie Locale & solidarités

25 Patrimoine & découvertes

27 Informations pratiques

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

95

enfants ont bénéficié de la distribution gratuite des fournitures scolaires

Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS
Site : www.grambois.fr - Suivez nous sur Facebook : Mairie de Grambois
et sur Panneaupocket : Grambois
Directeur de la publication : Alain FERETTI
Comité de Rédaction : Frédéric CAILLON, David COLOM, Alain FERETTI,
Loïc Héritier, Rahma Salamani
Crédits photo : DR

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés



EDITO DU MAIRE

Chères Gramboisiennes, Chers Gramboisiens,

Après cette insupportable période de canicule, le temps semble s'être rééquilibré et les dernières pluies ont permis de nourrir la terre et surtout notre écosystème en souffrance. Notre massif a été épargné par bonheur et je tiens à remercier les membres du Comité Feux de Forêts pour la surveillance constante de nos massifs.

Après un été festif, une période studieuse s'est ouverte pour nos élèves, et des travaux ont été engagés pour prévenir les grosses chaleurs devenues réccurentes.

Après la concrétisation de nos premiers engagements, le conseil municipal va lancer les projets d'investissements utiles pour l'avenir et je remercie les nombreux gramboisiens qui ont assisté à la traditionnelle réunion publique le 27 août dernier.

Je remercie de nouveau nos associations et les nombreux bénévoles qui oeuvrent pour le bien-être, le plaisir, la solidarité et le rayonnement de la commune,

Je vous souhaite un bel automne et reste à votre disposition.

Alain FERETTI
Maire

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau Conseil Municipal s'est installé

Une équipe municipale déjà pleinement au travail.

Depuis son installation, la nouvelle équipe municipale est pleinement mobilisée pour engager ce mandat 2026-2032 sous le signe du travail collectif, de la proximité et de l'action concrète au service des habitants. Elle est mobilisée pour mettre en œuvre les engagements pris auprès des habitants et faire avancer les projets utiles à la commune.

Autour du maire, Alain Feretti, l'organisation municipale repose sur une répartition claire des missions afin de permettre un suivi efficace des dossiers et une présence active sur l'ensemble des sujets communaux.

Des engagements déjà concrétisés

Parmi les premières décisions mises en œuvre :

- Aucune augmentation de la fiscalité locale ;
- Restitution d'une partie des indemnités des élus ;
- Maintien et soutien renforcé à la vie associative ;
- Développement de nouveaux services et aides en faveur des enfants, des jeunes et des aînés ;
- Organisation d'une conférence sur l'eau le 12 juin dernier ;
- Implication forte dans les organismes intercommunaux (Cotélub, Parc du Luberon, Syndicat Durance Luberon, syndicat d'Energie Vauclusien ...) ;
- Les fournitures scolaires ont été prises en charge par la commune depuis cette rentrée ;
- Des ateliers d'accueil ont également été proposés aux familles lors de la première semaine du mois de juillet ;
- Un dispositif ingénieux a été installé dans la cour de récréation afin de rafraîchir les élèves lors des fortes chaleurs rencontrées avant les vacances.

Les actions engagées

En parallèle, la municipalité travaille activement sur plusieurs dossiers structurants :

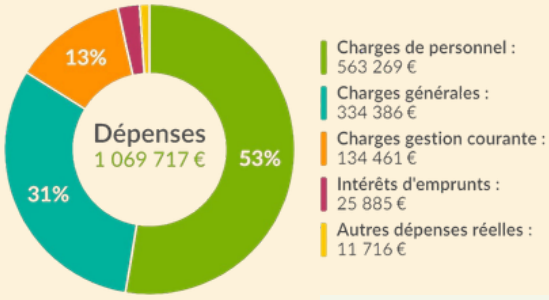
- La sécurisation du village ;
- La rénovation des bâtiments municipaux et des logements communaux ;
- L'amélioration du cadre de vie ;
- La préparation des futurs projets liés à l'énergie, à l'agriculture et à l'environnement ;
- La recherche active d'un médecin ;
- Le PLU est en phase d'achèvement et devrait être arrêté très prochainement ;

Ce début de mandat témoigne d'une volonté forte : être une équipe de terrain, disponible et engagée, au service de tous les habitants.

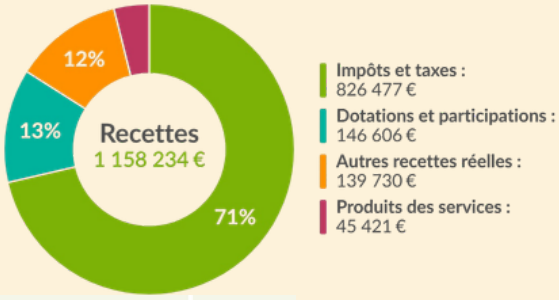
LE BUDGET COMMUNAL

Compte financier unique 2025

Dépenses de fonctionnement

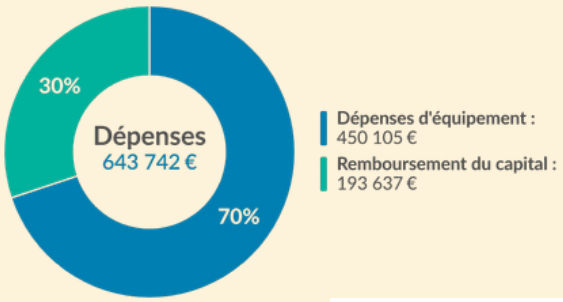


Recettes de fonctionnement

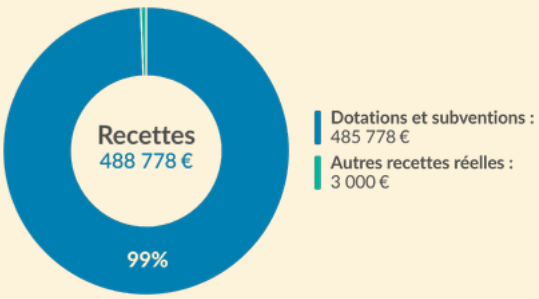


Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	835€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	904€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	351€/Hab
Encours de la dette	670€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	67€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	53%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	109%
Dépenses d'équipement brut / RRF	39%
Encours de la dette / RRF	74%
Épargne brute / RRF	8%

Dépenses de d'investissement



Recettes d'investissement

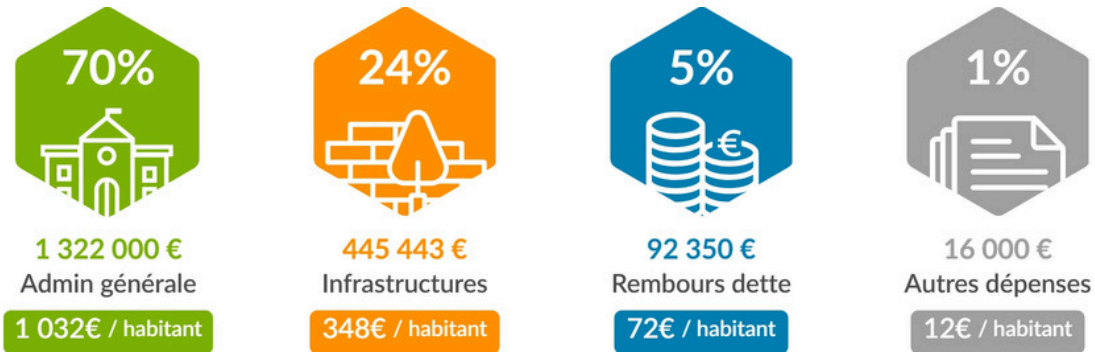


		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct Invest	1 158 234 € 488 778 €	1 069 717 € 643 742 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct Invest	691 158 € 0 €	0 € 400 617 €
Total exercice (réalisations + reports)		2 338 171 €	2 114 077 €
Résultat de clôture de l'exercice		**224 094 €**	
RàR reportés en 2026	Invest	263 100 €	85 250 €
Totaux cumulés		2 601 271 €	2 199 327 €
Résultat financier définitif		**401 944 €**	

Budget primitif : analyse financière

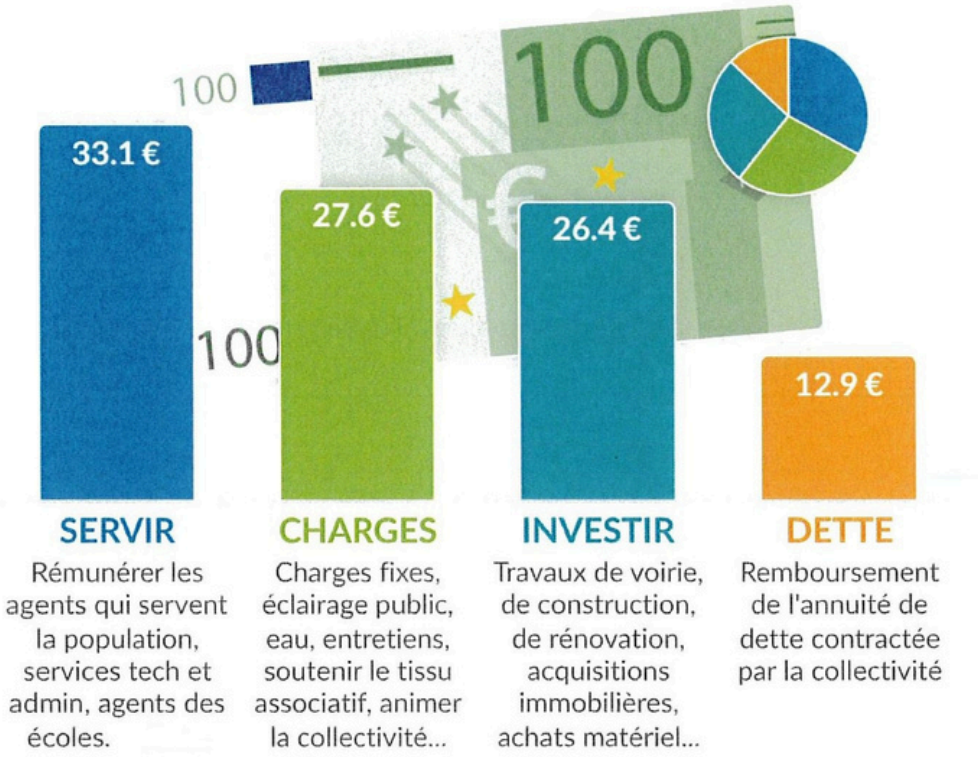
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	1 069€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	905€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	348€/Hab
Encours de la dette	670€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	62€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	51%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	123%
Dépenses d'équipement brut / RRF	38%
Encours de la dette / RRF	74%
Épargne brute / RRF	-18%

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	27.23%	606 957 €
Taxe Foncière Non-Bati	29.50%	30 739 €
Taxe Hab Rés Secondaire	10.80%	111 799 €



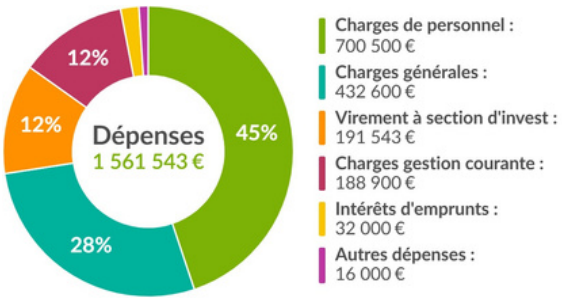
Où va l'argent ?

(pour 100€)

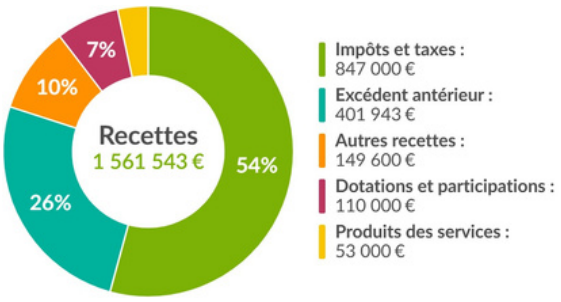


Budget primitif 2026

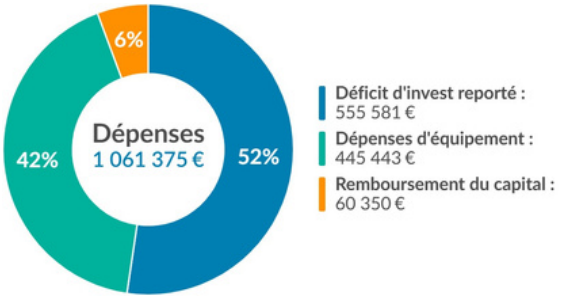
Dépenses de fonctionnement



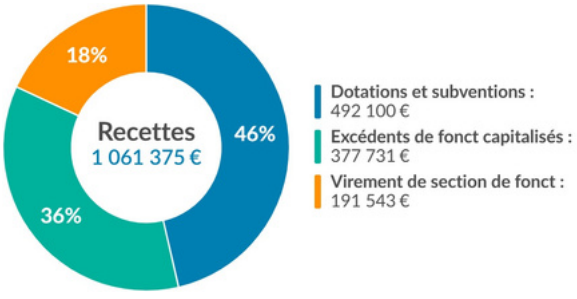
Recettes de fonctionnement



Dépenses de d'investissement



Recettes d'investissement



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance publique du 22 mars 2026

Principales décisions :

- Élection du Maire : Alain FERETTI est réélu Maire de Grambois avec 13 voix sur 15.
- Élection des Adjoints : Création de 2 postes d'adjoints. Élection de Jean-Louis GIARETTO (1er adjoint) et Marie MARGAILLAN (2e adjointe) avec 13 voix.
- Gouvernance : Lecture et validation de la Charte de l'élu local et engagement de tous les conseillers sur la charte déontologique.
- Indemnités des élus : Baisse volontaire des taux d'indemnités au profit du budget communal .
- Délégations au Maire : Attribution des délégations légales au Maire, à l'exception de 7 délégations engageant des dépenses financières importantes proposées par le Maire qui souhaite systématiquement partager les enjeux financiers importants avec le conseil municipal.
- Structures intercommunales : Désignation des délégués au Syndicat de Défense Forestière, au Parc Naturel Régional du Luberon, au Syndicat d'Énergie Vauclusien et du Correspondant Défense.
- Fixation des crédits de formation des élus à 2 % de l'enveloppe globale des indemnités.

Séance publique du 08 avril 2026

Principales décisions :

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025.
- Fiscalité locale : Maintien des taux de taxes communales pour 2026.
- Budget Primitif 2026 : Adoption du BP 2026.
- Subventions aux associations : Enveloppe totale de 34 450 € accordée aux associations locales.
- Patrimoine communal : Séparation du loyer de la boulangerie en deux lots lors du changement d'occupant.
- Accord d'une aide sociale communale de 150 € pour le permis de conduire d'un jeune de la commune.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sur le site de la Mairie

Séance publique du 05 juin 2026

Principales décisions :

- Élections Sénatoriales : Élection de la liste des délégués présentée par Alain FERETTI (13 voix sur 15).
- Représentation extérieure : Désignation des représentant de la commune au sein de la SPL Durance Pays d'Aigues.
- Impôts directs : Validation de la liste de 24 noms transmise à la DDFiP pour la constitution de la commission communale des impôts directs (CCID).
- Budget : Décision modificative pour intégrer les résultats antérieurs reportés du CFU 2025 au BP 2026.
- Précisions réglementaires : Ajustements des délibérations à la demande de la Sous-Préfecture concernant les conditions de formation des élus, les délégations de pouvoir au Maire et le tableau des indemnités.
- Remplacement des calculatrices par des cartes cadeaux multi-enseignes offertes aux élèves de CM2 quittant l'école communale.

Séance publique du 25 juin 2026

Principales décisions :

- Aides sociales & jeunesse : Octroi d'une aide de 150 € au permis de conduire pour un jeune. Participations communales au Fonds de Solidarité Logement (525 €) et au Fonds d'Aide aux Jeunes (200 €).
- Subventions spécifiques : Versement de 3 500 €/an à l'association de l'école pour les sorties/classes vertes et de 1 200 € aux Amis de la montagne (en contrepartie de chantiers bénévoles de dégagement des chemins ruraux).
- Santé : Vote unanime d'une motion de soutien au renforcement de la médicalisation des secours dans le Sud-Luberon (déploiement d'infirmiers sapeurs-pompiers).
- Patrimoine & Voirie : Renouvellement de la convention du verger communal (1 500 € sur 6 ans) et ajout de la rue de Fouent Vierano au tableau de classement des voies communales.

INTERCOMMUNALITÉ & CITOYENNETÉ

Le nouveau Conseil communautaire installé

À la suite des élections municipales, les délégués communautaires ont été amenés à élire leur président et vice-présidents. Ont été élus : Jean-François LOVISOLO, Président

- 1ère vice-présidente : Nathalie LEBOUC – Maire de la Motte d'Aigues, en charge du projet de territoire et de la planification, des aménagements publics, dont l'aménagement de la Bonde
- 2ème vice-président : Jean-Marc BRABANT – Maire de Cadenet, en charge du tourisme, des relations avec les associations, du développement économique et des équipements sportifs intercommunaux
- 3ème vice-présidente : Séverine MAUGAN-CURNIER – Maire de la Bastide des Jourdans, en charge de l'environnement et de la prévention, de la collecte, de la valorisation et le traitement des ordures ménagères, et du patrimoine
- 4ème vice-président : Adrien VOGEL – Maire de Villelaure en charge de la communication, de la jeunesse et de la mobilité
- 5ème vice-présidente : Emma LEON – Maire de la Bastidonne, en charge des Ressources Humaines, de l'hygiène et la sécurité, de l'urbanisme et du foncier et de la mutualisation
- 6ème vice-président : Alain FERETTI – Maire de Grambois, en charge de la petite enfance et des services à la population.



Le bureau de Cotelub s'est réuni dès le lendemain pour définir les orientations et les urgences, sachant que nous héritons d'une situation particulièrement inquiétante au regard de ses charges, de ses dettes et des engagements pris lors de la dernière mandature … Un audit financier a été engagé afin d'y voir plus clair sur son avenir. Contrairement à la proposition du précédent conseil communautaire d'augmenter la fiscalité, le choix a été fait de ne pas augmenter les impôts, déjà supérieurs à la moyenne des autres EPCI.

Les ateliers citoyens : c'est parti !

La municipalité va prochainement mettre en place des commissions extramunicipales, ouvertes à toutes et tous. Ces "ateliers citoyens" ont pour objectif de vous associer aux réflexions et aux décisions sur des sujets concrets du quotidien.

Chacun peut y prendre part, apporter son expérience, ses idées et contribuer à construire des solutions collectives. Des réunions seront organisées prochainement afin de lancer ces temps d'échange.

Les ateliers citoyens, c'est une nouvelle façon de participer à la vie du village !

La première commission portera sur
la conciliation des usages des espaces utilisés par le public

Randonneurs, défenseurs de l'environnement, chasseurs, agriculteurs…
Les attentes sont multiples et parfois divergentes. L'enjeu est de permettre à chacun de coexister dans le respect des activités et des espaces, en favorisant le dialogue et la compréhension mutuelle.
Si vous souhaitez participer à cette commission, merci de vous manifester en mairie, par téléphone, par mail.



Nous comptons sur votre participation pour faire vivre ces ateliers et enrichir les projets du village.
Téléphone : 04 90 77 91 13 - Mail : accueilmairie@grambois.fr

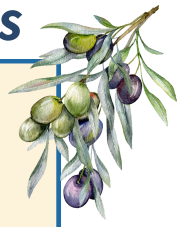


Nos amis les chiens

Nous sommes nombreux à être propriétaire de chiens. Toutefois, il convient d'éviter les aboiements de nature à gêner la quiétude du voisinage par des solutions adaptées, l'été nous vivons les fenêtres ouvertes ! Il est important d'empêcher leur divagation sur la voie publique ou dans les propriétés privées, c'est un facteur important d'accident.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Cueillette des olives



APPEL AUX VOLONTAIRES !
Les 14 et 15 novembre, les olives du village seront récoltées dans une ambiance conviviale et solidaire !
L'huile issue de cette récolte sera vendue au profit du CCAS de Grambois.
Vous souhaitez participer à la cueillette ? Vous avez des oliviers que vous n'avez pas le temps de récolter ?
Faites-vous connaître auprès de la mairie !
Un joli geste pour faire vivre l'esprit de solidarité et de partage qui anime notre village.

Expression démocratique

Dans le cadre de la loi « engagement de proximité » et dans le but de moderniser la vie publique, un encart est désormais consacré à l'expression des différentes composantes du conseil municipal « opposition et majorité ».

OPPOSITION
LISTE MIEUX VIVRE A GRAMBOIS

Chères Gramboisiennes, chers Gramboisiens,
Nous tenons avant tout à remercier chaleureusement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales. Votre soutien nous engage et nous oblige. Aujourd'hui, nous siégeons au conseil municipal et nous sommes deux élus à représenter les Gramboisiens qui ont fait un choix différent. Ce positionnement ne doit cependant pas être perçu comme une opposition systématique. Notre démarche est claire : agir dans l'intérêt de notre village. Chaque décision sera étudiée avec sérieux, sans posture ni calcul politique. Lorsque les projets vont dans le bon sens pour Grambois et ses habitants, nous les soutenons et les soutiendrons sans hésitation. À l'inverse, lorsque certaines orientations nous sembleront pas assez claires ou contraires à l'intérêt général, nous prendrons nos responsabilités en exprimant nos désaccords, de manière constructive et argumentée. Nous veillons également à ce que nos positions soient expliquées dans les comptes rendus de conseils municipaux tel que nous le faisons en conseil, sans manipulations.
Notre engagement reste intact : être à votre écoute, porter votre voix et contribuer à la vie démocratique de la commune avec respect et exigence.
Notre équipe continue de travailler avec sincérité, dans un esprit d'ouverture, pour le bien de tous les Gramboisiens. Avec toute notre considération,
Vos élus « Mieux vivre à Grambois ».

Majorité
Liste Unis pour Grambois

Lorsque le suffrage universel donne son verdict, il y a toujours des heureux et des déçus, c'est ce qui est le résultat de la démocratie ! Nous tenons de nouveau à vous remercier pour la confiance que vous nous avez manifestée. L'équipe majoritaire constituée est maintenant opérationnelle et s'est mise au travail. Il convient désormais de mettre un voile sur les querelles d'hier qui appartiennent au passé et de laisser place aux belles couleurs propices à notre cohésion villageoise et à la douceur de vivre qui nous caractérise ! Nous demeurons confiants dans la capacité de la majorité et de l'opposition à travailler ensemble, avec responsabilité et dialogue, au bénéfice de notre commune et de ses habitants.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Feuilleton écocitoyen



Dans la bonne poubelle ?

Alors que la taxe sur les ordures ménagères ne pourra qu'augmenter du fait des coûts liés à l'enfouissement ou à la destruction des déchets (facturés à la tonne !), une évaluation très précise a été effectuée par les services de COTELUB. Elle fait apparaître que **70 % de nos déchets ne devraient pas figurer dans nos ordures ménagères** (bouteilles en verre, contenants recyclables, plastiques et autres matières, etc…). Il convient donc de vérifier si ce qui doit être jeté est recyclable ou non et d'avoir les bons réflexes ! A défaut c'est notre porte-monnaie qui sera sollicité !



Des partenariats sont en cours de concrétisation.

Une convention va être signée avec la **Ligue Protectrice des Oiseaux** afin de mettre en place des actions pédagogiques (connaissance de notre écosystème, fabrications et installations de nichoirs, visites, etc…). Les élèves de l'école participeront à cette nouvelle action de préservation de la flore et de la faune.
Un partenariat est en cours avec l'association " **Les amis de la montagne**". Ses membres aideront à l'entretien des chemins.

PRÉSERVEZ LA BIODIVERSITÉ DANS VOTRE JARDIN



Il est recommandé d'**éviter de débroussailler, tailler les haies ou d'élaguer les arbres du 16 mars au 31 août** afin de permettre aux oiseaux de nidifier en paix.
En effet, cette période est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et beaucoup d'espèces s'installent dans les haies et les arbustes.
Quels oiseaux nichent dans les haies ?
Il y a du monde à tous les étages ! Si le Rossignol Philomèle, le Rougegorge familier, et la Fauvette mélanocéphale nichent dans la partie basse. A mi-hauteur, c'est la Fauvette à tête noire, le Merle noir ou encore le Verdier d'Europe que l'on rencontre. Tandis que la Tourterelle des bois préfère la hauteur des arbres … et toutes ces espèces nichent à Grambois.



Les haies servent aussi de sites de reproduction pour les mammifères notamment le hérisson qui met souvent bas dans les branchages au pieds de ces haies. Si vous décidez de tondre, pensez à laisser des bandes enherbées le long des haies pour ne pas blesser la faune qui s'y réfugie.

QUAND DESHERBER ?

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent avant la montée de sève, c'est à dire **en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre**. De manière générale, laissez autant que possible la végétation se développer naturellement, sans taille ni élagage et veillez à garder du bois mort sur pied et au sol.

Nous rappelons par ailleurs qu'il est obligatoire de tailler les haies qui débordent sur les voies publiques.



L'EAU, UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE TERRITOIRE

Retour sur la conférence du 12 juin organisée par la commune de Grambois.

Le 12 juin dernier, Grambois a accueilli une conférence consacrée à un sujet qui nous concerne tous : la préservation de la ressource en eau.

Habitants, élus, agriculteurs et partenaires institutionnels se sont retrouvés à la salle polyvalente pour mieux comprendre les conséquences du changement climatique sur notre territoire et les solutions déjà mises en œuvre pour préserver cette ressource essentielle.

Au-delà des constats, cette soirée a surtout permis d'échanger autour des actions concrètes engagées localement et de rappeler que chacun peut contribuer, à son échelle, à une gestion plus responsable de l'eau.

PRÉSERVER

Les épisodes de sécheresse se multiplient et la ressource en eau devient plus fragile. Préserver chaque goutte est désormais un enjeu collectif.

SÉCURISER

Le Syndicat Durance Luberon, le Parc naturel régional du Luberon et la Société du Canal de Provence agissent déjà pour sécuriser l'approvisionnement, protéger les milieux naturels et accompagner les communes.

AGIR

Le rôle de chacun : habitants, agriculteurs, collectivités et entreprises ont tous un rôle à jouer. Les économies d'eau et les gestes du quotidien participent à préserver cette ressource commune.



Mme Bénédicte Martin
Vice-présidente de la Région Sud et Présidente de la société du Canal de Provence

M. Aurélien AUCLAIR
Président du syndicat Durance Luberon

Noëlle Trinquier
Conseillère départementale

Les élus locaux
La Direction du Syndicat Durance Luberon

Les représentants du Parc Naturel Régional du Luberon

Cette conférence a permis de mieux comprendre les défis liés à la gestion de l'eau dans notre territoire : partage de la ressource entre les différents usages, adaptation au changement climatique, préservation des milieux naturels et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Le **Parc naturel régional du Luberon** a présenté le contexte régional et les conséquences de la raréfaction de la ressource. La **Société du Canal de Provence** a rappelé son rôle dans l'irrigation agricole, l'arrosage et l'alimentation des poteaux incendie, ainsi que les projets d'aménagement à venir. Le **Syndicat Durance Luberon** a détaillé les actions menées pour préserver la ressource et garantir l'accès à l'eau potable.

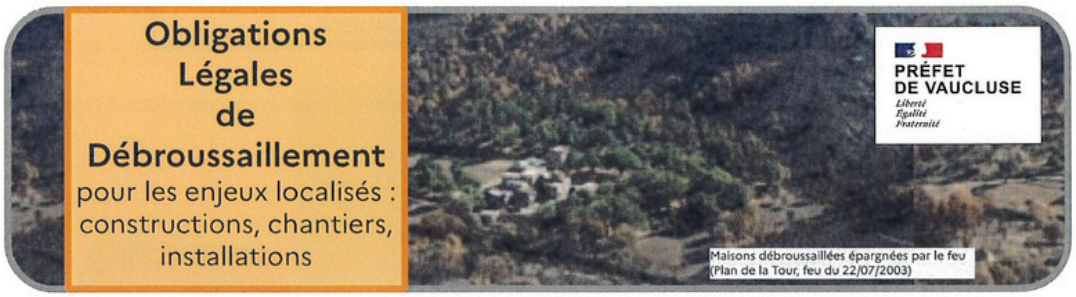
Les partenaires ont également présenté les initiatives et projets en cours sur le territoire en faveur d'une gestion durable de l'eau. La rencontre s'est conclue par un temps d'échange avec le public et la découverte de stands d'information, permettant à chacun de s'informer et de participer à la réflexion collective sur cet enjeu essentiel pour l'avenir de notre territoire.

> **« La gestion de l'eau ne peut plus être seulement une question technique. Elle concerne nos modes de vie et notre capacité à nous adapter.**
>
> **L'eau est un bien commun, précieux et limité. »**
>
> **Bénédicte Martin**

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Pour en savoir plus

Un nouveau support de communication est à disposition du public : il est simple, accessible et lisible



L'arrêté préfectoral relatif aux obligations légales de débroussaillement (OLD) en Vaucluse a été mis à jour le 22/10/2025.

lien vers l'arrêté : https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-ecologique-et-prevention-des-risques/Foret/Defense-des-Forets-contre-l-Incendie-DFCI/La-reglementation-relative-au-debroussaillement/La-reglementation-relative-au-debroussaillement/Les-Obligations-Legales-de-Debroussaillement-OLD

POURQUOI CETTE RÉVISION ?

La loi du 10 juillet 2023, relative au renforcement de la prévention et de la lutte contre les risques d'incendie nous a conduit à réviser les deux arrêté préfectoraux de 2013 portant sur les modalités de mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD).

Le nouvel arrêté OLD du 22/10/2025 est entré en vigueur le 23 octobre 2025.

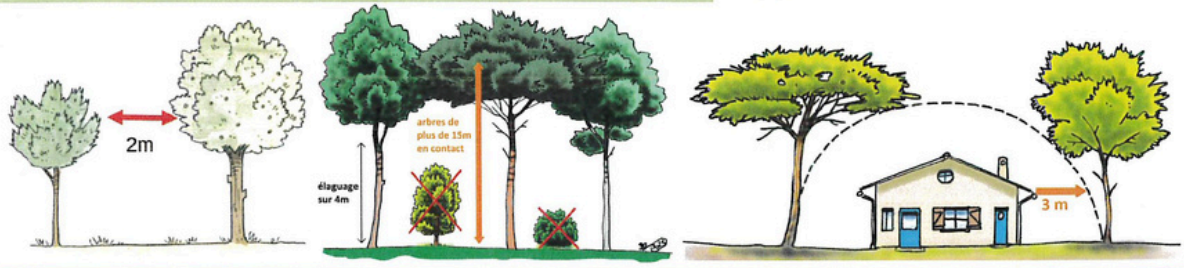
Objectifs initiaux des OLD : Ces obligations visaient principalement à assurer la protection des biens, des personnes ainsi que des personnels des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Nouvel objectif intégré : La révision des arrêtés intègre en plus la préservation de la biodiversité.

Les mesures qui ne changent pas

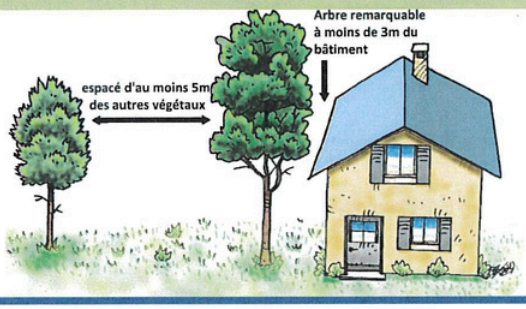
- Le débroussaillement doit être fait **sur 50m** autour des enjeux localisés.
- Les végétaux doivent être **tenus à 2m** les uns des autres.
- Les arbres **de plus de 15m** peuvent être conservés même si les houppiers se touchent. Cependant, ils doivent être élagués sur 4m depuis le sol et aucune autre végétation ne doit se trouver en dessous.
- Aucun végétal ne doit être situé **à moins de 3m** des ouvertures et éléments de charpente apparents du bâti.

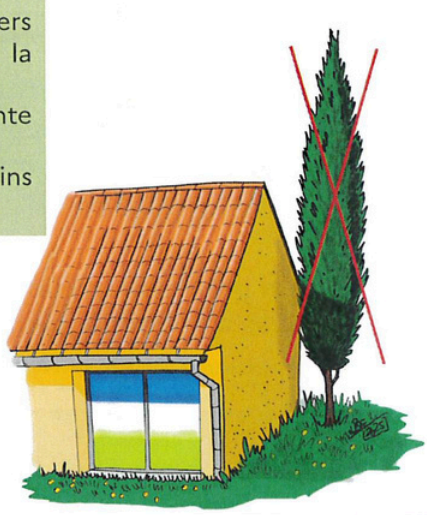




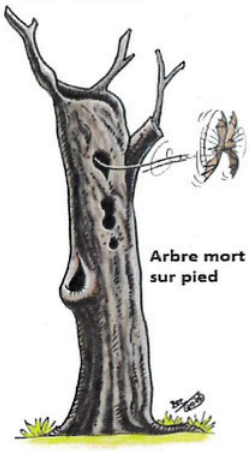
Les nouvelles mesures relatives à la préservation de l'environnement

Pour plus de souplesse et notamment satisfaire les particuliers possédant un **arbre remarquable** à proximité du bâti (< 3m), la possibilité de conserver ces arbres a été ajoutée au nouvel arrêté.
Cette exemption n'est pas valable pour les cyprès, essence qui présente un risque plus élevé que les autres.
Les arbres ainsi conservés doivent néanmoins être éloignés d'au moins 5m des autres arbres et arbustes.



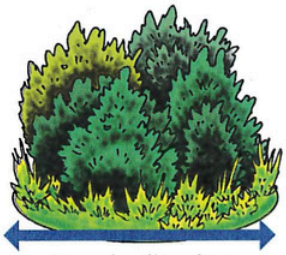


La prise en compte de la biodiversité passe par un assouplissement des travaux de débroussaillement et permet dorénavant la conservation de **bois morts au sol** et la préservation d'**arbres morts sur pieds**.
Si présents, les **arbres possédant des cavités** doivent être maintenus en priorité.
Dans le cadre de la protection des espèces protégées et menacées, **l'usage d'engins lourds** pour le débroussaillement est limité à certaines conditions, notamment pour les travaux de premières ouvertures en zone naturelle.
Pour plus de précision, voir les articles 3.2 et 3.3 de l'arrêté du 22/10/25.



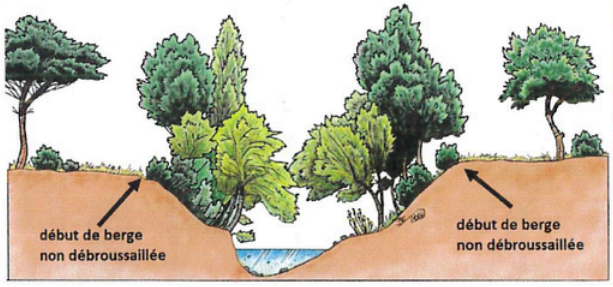
Les arbres morts ne doivent pas compromettre la sécurité des personnes et des biens.

Ils ne peuvent être maintenus qu'en l'absence de risque phytosanitaire.



Dans un but de créer des zones refuge au sein de la surface à débroussailler, au moins un **îlot non débroussaillé** doit être maintenu. Ces zones refuge ne devront cependant pas dépasser 5 mètres de diamètre, pour limiter la formation de zones fortement combustibles et ne pas créer de connexion entre les enjeux humains et bâtis et la forêt.

Les **berges des cours d'eau**, où la biodiversité est plus riche, sont désormais exemptées d'OLD. Dans le cas où les berges ne sont pas visibles, la zone non débroussaillée devra faire 10 mètres de largeur depuis le bord du lit mineur du cours d'eau.
Sont concernés les cours d'eau identifiés au titre de la Police de l'eau, voir le lien : https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-État/Transition-ecologique-et-prevention-des-risques/Eau-et-milieux-aquatiques/Politique-de-l-eau-Objectifs-et-planification-Acteurs-et-enjeux-Cartographies/Zonages-reglementaires-et-cartographie/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-au-titre-de-la-police-de-l-eau



Illustrations :
ONF pôle DFCI 06-83, Bruno Teissier du Cros

VIE LOCALE & SOLIDARITÉS

Du côté des enfants

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : DES IDÉES PLEINES D'AVENIR

Les 9 avril et 29 juin derniers se sont tenus des Conseils Municipaux des Enfants : réunion riche en échanges ! Comme à chaque rencontre, les enfants ont fait preuve d'un grand sérieux et ont présenté de nombreuses idées, à la fois pertinentes, réfléchies et tournées vers l'amélioration de la vie de l'école et du village. Leur implication et leur sens des responsabilités méritent d'être soulignés.



À l'issue de cette réunion, plusieurs projets concrets ont été retenus et pourront être mis en œuvre à court terme. Parmi eux figurent notamment l'organisation du bal et du spectacle de fin d'année dans la salle polyvalente, ainsi que l'achat de nouveaux jeux pour la cour de récréation.

Ce conseil municipal des enfants démontre une nouvelle fois combien la parole des plus jeunes est précieuse. Grâce à leur enthousiasme et à leur créativité, de belles initiatives voient le jour au bénéfice de tous.







27 mars 2026 : un carnaval haut en couleurs !

Petits et grands se sont mis sur leur 31 pour fêter Carnaval ! Les enfants, très beaux et joyeux, ont profité d'une distribution de bonbons à la mairie et de délicieuses crêpes distribuées par l'équipe du restaurant scolaire.

Les aînés ont eux aussi célébré Carnaval, dans une ambiance tout aussi conviviale !

ATELIERS RECREATIFS 2026

Les journées d'activités pour les enfants de 6 à 12 ans ont été reconduites du **lundi 6 au vendredi 10 juillet**. (12 enfants maximum. Comme l'année dernière, ces activités ont été gratuites pour les parents.
Ce service permet de faire un relais entre la fin de la scolarité et les congés des parents



NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2026-2027

La municipalité s'est chargée de donner à tous les élèves du CP au CM2, le « kit » des fournitures scolaires, afin d'éviter aux familles de courir les magasins. Seuls la trousse, le cartable , l'agenda et le dictionnaire sont à fournir par les familles.



ENGAGEMENT

Sapeurs-pompiers volontaires



S'engager, secourir, apprendre et se dépasser : à 17 ans, Eliott Leroy a trouvé sa voie en devenant sapeur-pompier volontaire. Entre études et interventions, il raconte son expérience et explique pourquoi chacun peut, à son tour, rejoindre les rangs des volontaires.

Le sapeur Eliott LEROY, 17 ans, domicilié à Grambois, est pompier volontaire à la caserne de la Bastide des Jourdans depuis 1 an et demi. Il est lycéen à Pertuis en classe de terminale.

Pourquoi êtes-vous devenu sapeur-pompier volontaire ?

« Je suis devenu sapeur-pompier volontaire car j'avais envie de m'engager pour la commune, et j'étais attiré par le secours, l'aide à la population. Les valeurs des pompiers comme la solidarité, le courage, la discipline ont aussi été des facteurs déterminants car je les partage depuis toujours. Enfin l'esprit d'équipe est très présent dans cette activité et j'ai voulu en faire l'expérience. »

Qu'est-ce qui vous plaît le plus ?

« Mon moteur, c'est la diversité des missions, il n'y a pas de routine, ça me correspond bien, tout comme le dépassement de soi que cela implique. Ce que j'apprécie énormément aussi, c'est apprendre, découvrir de nouvelles technicités selon les types d'interventions. C'est très enrichissant de se former régulièrement sur des nouvelles connaissances et d'acquérir une vraie polyvalence dans le domaine du secours. »

Quels conseils donneriez-vous pour devenir sapeur-pompier volontaire ?

« Tout d'abord, je pense qu'il est important d'oser essayer. Venir nous rencontrer, échanger avec nous est un premier pas qu'il ne faut pas hésiter à franchir pour se donner une idée de cet engagement. Ensuite, je dirais qu'il ne faut pas penser que les pompiers sont parfaits ou des super-héros, ne pas les idéaliser, on a tous droit à l'erreur, et c'est accessible à tous. Enfin, si vous aimez l'activité physique, vous rendre utile, et avez envie de donner du sens à votre vie, foncez, on vous attend ! ».

Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

✅ si vous avez entre 17 et 55 ans,

✅ si vous avez envie de vous engager au service des autres,

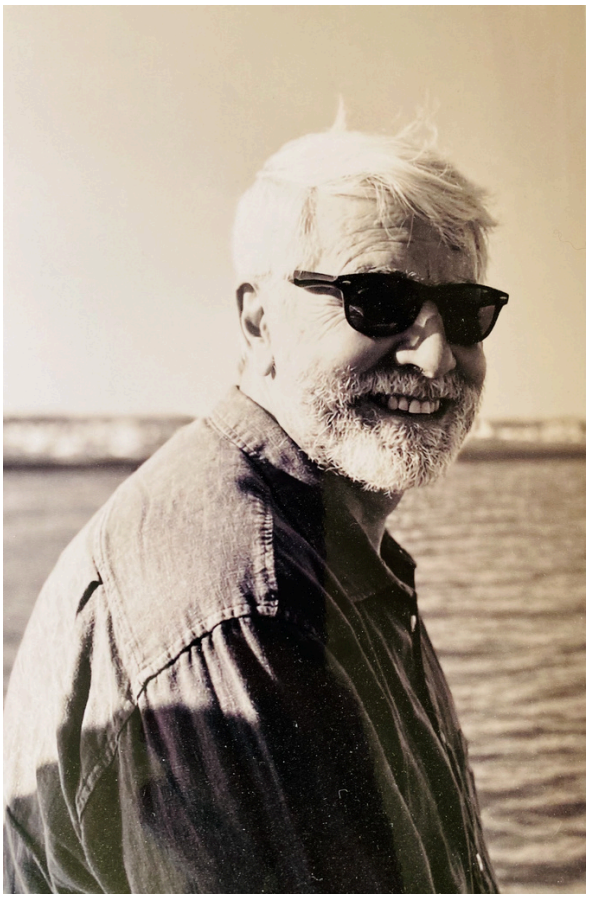
infos et/ou candidature (CV + lettre de motivation) à vachier.c@sdis84.fr

Infos complémentaires : https://www.sdis84.fr/internet/dij_5744/devenir-spv

HOMMAGES



Nous avons appris le décès de **Jacqueline d'AMATO** des suites d'une longue maladie. Jacqueline était une femme très engagée pour rendre service, toujours présente et très impliquée dans la vie locale. Jacqueline est à l'origine de la création de la pharmacie de grambois avec son époux Franck, elle a été conseillère municipale de 2008 à 2020, elle s'est merveilleusement occupée du CCAS, des aides pour nos anciens et nos jeunes. Elle a longtemps représenté notre commune à Cotelub, notre intercommunalité. Notre village vient de perdre une perle ! Nous lui rendons hommage et toutes nos condoléances et notre amitié à Franck son époux ainsi qu'à toute sa famille.



Nous avons appris la disparition brutale de **Bruno Melchior** qui nous a quitté le 23 janvier. Bruno était un gramboisien discret et toujours disponible pour rendre service à la commune. Il était membre de l'équipe des Comités des Feux de Forêts. Nous tenons à adresser nos sincères condoléances à son épouse Fabienne.

RÉUNION PUBLIQUE DU 27 AOÛT



Grambois avance

Les premiers engagements

0% d'augmentation de la fiscalité en 2026

22 000 € d'économies sur les indemnités des élus

1 charte éthique signée par tous les élus

PLU & URBANSIME

PLU : dernière phase

Après plusieurs décennies d'attente, le PLU devrait prochainement être arrêté, avec l'objectif de maîtriser l'évolution du village.

Développement maîtrisé

Le projet prévoit une croissance limitée, avec environ 50 habitants supplémentaires à l'horizon de dix ans.

Priorités clairement affirmées

Préservation de l'agriculture et des paysages, protection du patrimoine et priorité donnée aux résidences principales.

TRAVAUX ET BÂTIMENTS

Travaux

Les travaux de réparation du pont des Faïsses sont engagés.

Voirie

La commune poursuit ses interventions pour entretenir et améliorer les voiries communales.

Patrimoine communal

Le programme de réhabilitation et de modernisation des bâtiments publics se poursuit.

STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ

Stationnement

Plus de 40 places ont été créées à proximité immédiate du cœur historique.

Vidéoprotection

La mise en place de la vidéoprotection contribue à renforcer la tranquillité et à limiter les dégradations du mobilier urbain.



AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Agriculture

Le PLU affirme la volonté de préserver les terres agricoles et l'activité des exploitations.

Biodiversité

La commune travaille avec la LPO et le Parc du Luberon pour mieux connaître et valoriser la faune et la flore de notre territoire.

ÉCOLE ET ENFANCE

Conditions améliorées

Installation de brumisateurs dans la cour, prochainement complétée par des brasseurs d'air et l'amélioration des systèmes de ventilation. La climatisation de la salle polyvalente et de la cantine est également prévue.

Soutien renforcé

Le budget consacré aux sorties et projets scolaires a été augmenté afin de permettre aux enfants de bénéficier davantage d'activités et de découvertes.

Fournitures scolaires

La commune a pris en charge des fournitures scolaires des élèves de l'école.



Aides pour les jeunes

La commune maintient ses aides aux transports pour les élèves de 6e et de 2nde et au financement de l'adhésion au conservatoire de musique.

CULTURE & PATRIMOINE

Patrimoine

La commune poursuit ses actions de valorisation du patrimoine et de l'histoire de Grambois.

Vie culturelle

Des projets sont engagés pour renforcer et développer l'offre culturelle et l'attractivité du village.

Savoir-faire locaux

L'Atelier du Grand Chêne fédère les artisans locaux et contribuera à faire vivre le cœur du village et à promouvoir les savoir-faire locaux.



ASSOCIATIONS ET SOLIDARITÉ

Soutien aux associations

32 000 € de subventions ont été attribués cette année aux associations gramboisiennes.

Veiller aux habitants

Le suivi des enfants, des familles et des seniors se poursuit, avec une vigilance particulière envers les personnes fragiles.

Bénévoles indispensables

La commune remercie les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps et contribuent à la vie du village.

COMMERCES & DYNAMISME LOCAL

Accompagner les commerces

La commune accompagne l'installation du nouveau boulanger et soutient les initiatives contribuant à la vitalité du village.

Dynamiser le marché

Une réflexion est engagée pour renforcer l'attractivité du marché du mercredi et du dimanche matin.

Faire vivre le centre du village

Plusieurs pistes sont étudiées autour de la dynamisation du centre-ville, des commerces et du patrimoine.



PATRIMOINE

Histoire de Grambois : Gestion du village sous l'ancien régime

Avant 1789 : subir le seigneur et négocier
Après 1789 : subir l'état mais organiser démocratiquement la vie du village



Dans l'Ancien Régime en France, la représentation des villageois au niveau des seigneuries était limitée et structurée de manière hiérarchique, reflétant les rapports de pouvoir de l'époque.

La seigneurie est propriété du Seigneur et non de l'état
Droit seigneurial : La seigneurie confère au seigneur des droits organiques, symboliques, fiscaux et judiciaires sur sa terre et ceux qui y vivent : tenanciers et sujets. Le seigneur rend la justice.
Assemblée des Habitants (ou "Paroisse fiscale")
Les villageois pouvaient parfois se réunir en assemblée convoqués par le seigneur ou ses représentants (comme le bailli ou le sénéchal) élus par l'assemblée des chefs de famille.

Les participants :
- Tous les chefs de famille (hommes uniquement - souvent de la bourgeoisie rurale, paysans aisés, artisans) .

Les représentants : Syndics de la Communauté
- Syndics (Terme utilisé si privilèges[1]) ou délégués ou consuls.
- Élus pour un an - mais tendance à la cooptation ou hérédité. Généralement choisis parmi les propriétaires terriens riches et les bourgeois sachant lire.

Leur rôle :
Exprimer des doléances ou des demandes au seigneur ou à ses officiers.
Rendre des comptes à l'assemblée des habitants.
Le rôle sera de plus en plus prise en charge par un pouvoir centralisateur royal puis leurs successeurs.

Leur fonction :
Gestion des affaires locales et défense des intérêts de la communauté face au seigneur, aux autorités locales ou au roi (répartition des impôts[1], travaux collectifs, droits de passage, utilisation des terres privées et communales, liberté de commerce, utilisation du four, accès à l'eau, chasse, port de l'épée, …).

Le syndic ou consul : responsabilité redoutée, risque d'inimitiés (Répartition de l'impôt), voir obligation d'avancer les sommes impayées et même sous contraintes.

Également :
Un rôle sanitaire : succès du confinement lors de la peste de 1720[2] - Gestion d'un hôpital (attesté depuis le XIVe siècle)
La nomination d'un maître d'école.

Le représentant : porte-parole informel des villageois : le seigneur pouvait ignorer ou réprimer les revendications des villageois, d'où multiples procès portés à Aix en Provence - lenteur de la justice, pouvant durer 2 siècles.

[1] Impôts et obligations envers le seigneur, clergé ou roi : cens, banalités, champart, dîme, taille, gabelle, lods, corvées, milices
[2] Litige sur la délégation de responsabilité des clefs du village - Mais succès complet, à l'origine de la procession annuelle de Saint Pancrace.



Anecdotes

Mais les gramboisiens ne se « laissent pas faire » facilement !
« L'affaire des remparts » (extension puis suppression), avec la nécessité de détruire huit maisons !
Les villageois veillaient toujours au maintien de leurs privilèges, maintenant ou renégociant leurs « privilèges » lors de chaque succession de seigneur, allant jusqu'à demander l'aide du roi Charles VIII en 1497 et qui leur donnera raison[1]. Mais le seigneur « s'accrochera » et obtiendra l'annulation de cet arrêt en 1536.
Les villageois ont également renégocié en 1560 la diminution du prélèvement d'une partie de leur récolte de blé au profit du monastère Sainte Claire d'Aix-en-Provence, taxe qui leur avait été imposée lors de sa création par le roi Robert dit « Le Bon », 2 siècles auparavant.
Lors des guerres de religion, et après le saccage du village par le duc de Savoie, le gouverneur mis en place par ce dernier étant jugé tyrannique, tout sera « réglé » par son assassinat !
Pour autant, les notables gramboisiens n'obtinrent pas l'accord du parlement d'Aix pour la mise en place d'accoudoirs dans l'église, privilège réservé au seigneur !

Finalement, la révolution arrive : les notables[2] et députés locaux remplissent les cahiers de doléance pour les états généraux de 1789[3] - le seigneur réglera ses dettes au village, épousera la cause révolutionnaire et jugera même préférable d'annuler les fiançailles d'une de ses filles pour la marier à un révolutionnaire devenu trop menaçant. (Sa cadette fera de même)

[1] Sans pour autant accepter le rattachement du village à la couronne !
[2] Entre autres, le sieur Aubion
[3] Il était temps : comme si l'assemblée nationale ne se réunissait que tous les 175 ans ! (l'avant dernière réunion des états généraux : le 27 octobre 1614)

INFOS PRATIQUES

Le saviez-vous ?



Les jardins familiaux : un lieu convivial de culture, de rencontre, d'échange et d'amitié

Envie de jardiner, de cultiver vos propres légumes ou simplement de profiter d'un moment au grand air ? La commune met gratuitement à disposition des Gramboisiens des jardins familiaux, situés juste en dessous du bassin de Fontviérane.

Dans ce cadre naturel agréable, bercé par le soleil et les senteurs de notre territoire, chacun peut faire pousser légumes, aromates ou fleurs, à son rythme. L'accès à l'eau sur place facilite l'entretien des parcelles, que vous soyez jardinier débutant ou passionné. C'est l'occasion de renouer avec la terre, de partager des savoir-faire... et de récolter le fruit de votre travail !

Quelques parcelles sont encore disponibles : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

Le verger communal



En montant au village, vous longez un verger magnifique... mais savez-vous que ses fruits sont aussi les vôtres ?

Eh oui, ce verger n'est pas clôturé : il est mis à la disposition des Gramboisiens. Le principe est simple et repose sur le bon sens de chacun : cueillir uniquement ce que l'on consomme, afin que tous puissent profiter équitablement de ces belles richesses.

Ces arbres généreux méritent aussi toute notre attention. Chaque année, certains sont malheureusement abîmés par des cueillettes un peu trop brusques. Prenons-en soin pour qu'ils continuent longtemps à nous offrir leurs fruits.

Du printemps à l'automne (et oui, pour les jujubes et les kakis !) venez vous promener à leur ombre... et votre goûter sera (presque) prêt.

Alors, prêt(e) à savourer les fruits de Grambois ?

Nouveauté à la Gymnastique Volontaire

La Gymnastique Volontaire constitue pour nous un bien être qui agit sur la santé et qui contribue à rompre l'isolement de nos anciens, aussi afin que les frais d'inscription ne constituent pas un obstacle, le CCAS propose de prendre en charge une partie de ses frais à hauteur de 70 euros pour les plus de 75 ans. Renseignements : David Colom – trésorier de la Gym Volontaire Gramboisienne - 📞 07 60 34 70 32 - 📧 davidcolom@orange.fr

Patrimoine communal : appel à la mobilisation citoyenne



Dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine, la commune engagera au printemps 2027, deux chantiers de restauration : la réfection de la mine d'eau du cimetière, ouvrage traditionnel en pierre sèche dont la couverture en lauzes doit être reconstituée et les murs en pierre rénovés ainsi que le nettoyage et l'aménagement des abords de la source de Fontsausse en contrebas des remparts.
Ces travaux seront menés sous la forme d'un chantier participatif ouvert à toutes les Gramboisiennes et tous les Gramboisiens souhaitant s'impliquer dans la sauvegarde de ce patrimoine hydraulique qui fait l'identité de notre village. Aucune compétence particulière n'est requise, seulement l'envie de partager un moment convivial et utile.
Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie afin d'être informées des dates et modalités d'organisation.

Tél. : 04 90 77 91 13

Bienvenue à notre nouveau boulanger !



C'est une nouvelle aventure qui s'apprête à commencer à Grambois avec l'arrivée de Romain Garel, qui prendra prochainement les rênes de la boulangerie du village, accompagné de son épouse Pauline et de leur petite fille de 4 ans.

Passionné depuis toujours par les métiers de bouche, Romain a commencé son parcours à seulement 16 ans. Une vocation née notamment de son plaisir, enfant, à réaliser des pâtisseries avec sa grand-mère, puis confortée par le goût du travail manuel et la satisfaction de proposer de beaux produits.

Depuis plusieurs années, Romain mûrissait l'envie de reprendre sa propre boulangerie afin de pouvoir exprimer pleinement sa vision du métier. Lorsque l'opportunité s'est présentée à Grambois, le choix s'est imposé naturellement.

La qualité et le fait maison seront au cœur de son projet, avec une volonté de privilégier autant que possible les produits frais, de qualité et de saison.

Parmi les incontournables, Romain espère notamment séduire les Gramboisiens avec sa baguette tradition à la farine Label Rouge sa pizza, déjà très appréciée dans ses précédentes expériences.

Mais la nouvelle boulangerie ne sera pas seulement un lieu où acheter son pain. Romain souhaite en faire un espace chaleureux et convivial, où l'on pourra prendre un café, déjeuner, s'installer en salle ou en terrasse et, tout simplement, prendre le temps de se retrouver.
Le snacking et la pâtisserie seront également développés progressivement, tout en construisant une identité qui lui ressemble.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Grambois et beaucoup de réussite dans cette belle aventure !
Et pour reprendre ses mots : « Si vous souhaitez trouver de bons produits de qualité et faits maison, avec un accueil convivial, vous êtes les bienvenus ! »

En attendant l'ouverture de la boulangerie, vous pouvez commander du pain auprès de la mairie puis le récupérer à Poivre Rose ou auprès de notre maraicher les lundis, mercredis et vendredis sur commande en mairie au 04 90 77 91 13.